

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 nivôse, an 3,

PAR DRULHE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

J'AI été envoyé dans le département de l'Oise, par décret du 8 nivôse dernier. Ma mission a duré deux mois et demi, pendant lesquels j'ai été forcé de faire deux voyages à Paris pour obtenir des subsistances ou des fonds pour le district de Noyon et pour celui de Compiègne.

En partant de Paris, j'ai reçu de la trésorerie nationale la somme de . . . . 3000 liv.

Du receveur du district de Crépy, celle de 6000

TOTAL de la recette	9000 liv.

Pour frais de poste et de réparation de voiture, frais de logement, et d'auberge, émolumens et nourriture de mon secrétaire et du citoyen qui nous servoit, dépenses d'impression et de bureau, paiement de commissionnaires porteurs d'ordres, secours à des défenseurs de la patrie et à des indigens, j'ai dépensé, suivant le compte détaillé que j'en ai conservé, la somme de . . 7800 liv.

Recette	9000 liv.
Dépense	7800
Différence	1200 liv.

J'ai remis cet excédant au bureau des mandats, comme il conste par la quittance ci-jointe :

Je soussigné, secrétaire-commis de la Convention nationale, au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des représentans du peuple membres du comité des inspecteurs du palais national, du citoyen Drulhe, représentant du peuple près le département de l'Oise, la somme de douze cents livres, restant de celle prise pour les frais de cette mission.

Signé, PETITVIENET.

J'ai remis à la direction des voitures de la République celle qui m'avoit été délivrée. J'ai dans mes mains la déclaration de cette remise, signée Fauvelle et Trouville.

Signé, DRULHE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. Messidor, an 3.

